



Compte-rendu de réunion

Conseil Municipal du 10 juillet 2020 à 18h30

Présents : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Philippe EGLOFF – Alain MARCHAL – Frédéric PETIT – Rachid TCHINA – Eddy VANDEKERKHOVE – Pascal WILLIG – Mmes Laurence CHARLE (*arrivée à 19h05*)
Frédérique CHOUFFOT – Sylvie FITSCH – Méline NOLE – Valérie ORLAT – Nathalie PRIEUR

Procurations : M. Frédéric MONASSON à M. Philippe EGLOFF

Absents : M. Arnault BEIX

Secrétaire de séance : M. Philippe EGLOFF

Le compte-rendu du 12 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

Approbation du budget primitif 2020

M. Sébastien GEGOUT, Président de la Société I-Efficience, intervient pour présenter le budget 2020 ainsi que les perspectives financières pour le mandat 2020-2026.

Le budget primitif 2020 se décompose donc de la manière suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	469 545.00 €	204 328.00 €
Dépenses	412 383.00 €	204 328.00 €

La section d'investissement est donc équilibrée ; la section de fonctionnement est quant à elle en suréquilibre.

Une synthèse du budget primitif 2020 sera portée à la connaissance des administrés sur le site Internet de la Commune.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2020.

Désignation des délégués pour l'élection des Sénateurs du 27 septembre 2020

Nous sommes appelés à désigner les personnes qui seront en charge de voter aux Elections Sénatoriales du 27 septembre prochain.

Leur nombre est fixé par arrêté préfectoral, en fonction de la population de la Commune. En ce qui nous concerne, ce sont donc 3 délégués titulaires et 3 suppléants qu'il convient de désigner.

Le Maire précise que dans les Communes de moins de 1000 habitants, les délégués comme les suppléants sont choisis parmi les membres du Conseil Municipal et sont désignés au scrutin majoritaire à 2 tours.

Les candidats sont invités à se faire connaître. Ils peuvent se présenter seuls ou sur liste.

Il convient de désigner dans un 1^{er} temps les délégués titulaires, puis les suppléants.

Se portent candidats en tant que délégués titulaires :

- Une liste comprenant :
 - ✓ M. Jean-Luc ANDERHUEBER
 - ✓ Mme Valérie ORIAT
 - ✓ M. Alain MARCHAL

Les membres présents procèdent au vote.

Se portent candidats en tant que délégués suppléants :

- Une liste comprenant :
 - ✓ M. Philippe EGLOFF
 - ✓ Mme Frédérique CHOUFFOT
 - ✓ Mme Nathalie PRIEUR

Les membres présents procèdent au vote.

Ayant entendu l'exposé du Maire et après avoir procédé au vote,

A l'unanimité, les Elus susmentionnés sont désignés en qualité de délégués titulaires et suppléants pour participer aux Elections Sénatoriales du 27 septembre 2020.

Désignation des délégués « Natura 2000 »

Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour participer aux comités de pilotage du réseau européen Natura 2000. Ce dernier traite de la protection de l'environnement, et plus précisément de la préservation de la diversité biologique et de la valorisation des territoires.

Le Maire précise que les délégués sortants sont rééligibles.

Se portent candidats :

- M. Philippe EGLOFF (titulaire)
- M. Alain MARCHAL (suppléant)

Ayant entendu l'exposé du Maire et après avoir procédé au vote,

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne M. Philippe EGLOFF en qualité de délégué titulaire et M. Alain MARCHAL en qualité de délégué suppléant pour participer aux comités de pilotage du réseau Natura 2000.

Renouvellement de la convention avec le BIJ pour les cartes Avantages Jeunes 2020-2021

Belfort Information Jeunesse (BIJ) propose de renouveler le partenariat permettant à la Commune de délivrer la carte Avantages Jeunes à ses habitants âgés de moins de 30 ans.

Trois options s'offrent à nous :

- acheter et revendre la carte au plein tarif, soit 8 €
- acheter la carte au tarif réduit, soit 7 €, et la revendre au prix maximum de 6 €, impliquant une prise en charge d'au moins 1 € par la Commune
- acheter la carte au tarif réduit, soit 7 €, et en assumer la totale prise en charge

Le Maire propose de renouveler le partenariat avec le BIJ dans les conditions habituelles, à savoir :

- acheter la carte au tarif réduit et la revendre au prix de 3 € l'unité, soit une prise en charge de 4 € par la Commune
- limiter l'âge des bénéficiaires à 25 ans (âge atteint dans l'année de la vente)

Il est rappelé que les cartes invendues sont restituées au BIJ puis remboursées.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal renouvelle la convention avec le BIJ pour la période 2020-2021 dans les conditions énoncées, soit une prise en charge par la Commune de 4 € par carte vendue et une limite d'âge fixée à 25 ans.

Commissions communales : modification

Le Maire rappelle que par délibération n°2020-23 du 12 juin 2020 ont été créées les diverses commissions communales, étant précisé que celles-ci ne pouvaient comprendre que des membres du Conseil Municipal.

Or, la commission « Fleurissement et décoration du village » reçoit le soutien de quelques habitants du village, dont l'aide est précieuse.

Le Maire propose donc de changer la dénomination de cette commission et d'en faire un comité afin de pouvoir l'ouvrir à des membres extérieurs au Conseil Municipal.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de remplacer la commission « Fleurissement et décoration du village » par un comité du même nom. La délibération afférente sera modifiée en conséquence.

Questions et informations diverses

- **Point sur les décisions prises par délégation du Conseil Municipal :**
 - ✓ Droits de place : par solidarité suite à la suspension de son activité durant le confinement, le stationnement gratuit a été concédé jusqu'à la fin de l'année à l'exploitante du camion pizza « La Fée du Chaudron », qui s'installe chaque mardi soir sur la place du village
 - ✓ Droit de préemption : la Commune a renoncé à son droit de préemption sur 2 lots du lotissement Champs Riolo. Le Maire précise par ailleurs qu'il a fait retirer les panneaux « sens interdit » qui obligeaient les habitants du lotissement à sortir par la Rue du Moulin
- **Jurés d'Assises 2021** : en sa qualité de chef-lieu de canton, la Commune de Giromagny nous a demandé de lui fournir le nom de 3 personnes pouvant potentiellement être désignées pour les Jurés d'Assises 2021. Le tirage au sort a été effectué en séance publique le 6 juillet dernier
- **Repas des Anciens** : l'épidémie de COVID-19 n'étant pas encore éradiquée, les Elus ne veulent faire courir aucun risque aux Aînés du village. C'est pourquoi ils s'interrogent sur le maintien du repas généralement proposé en décembre : faut-il le reporter ou l'annuler ? En cas d'annulation, les Aînés recevraient tous un colis, mais les modalités d'attribution restent encore à définir. Après réflexion, les membres présents choisissent d'attendre et de voir l'évolution de la situation sanitaire avant de prendre une décision
- **Concert de jazz** : la Poudrière nous a sollicités pour organiser un concert en plein air sur la Commune. Ils ont été mis en relation avec La Germinoise, qui se propose d'assurer la partie buvette et petite restauration. Le choix s'est porté sur un concert de jazz, qui se tiendra le jeudi 16 juillet 2020 à partir de 19h00
- **Syndicat des eaux** : les travaux de réfection du réseau d'eau Rue Principale débuteront en septembre prochain (du carrefour avec la Rue de Bourg jusqu'au rond-point côté Errues)
- **Fleurissement et décoration du village** : le comité s'est réuni pour préparer l'opération « Octobre rose ». Des décorations seront installées au centre du village et une marche aux flambeaux aura lieu le 17 octobre 2020
- **Incivilités** : un administré s'est plaint de la vitesse dans la traversée du village, mais aussi de « squats » derrière l'église. Il semblerait que les Gendarmes soient intervenus

La séance est levée à 21h30

Fait à Saint-Germain-le-Châtelet, le 20 juillet 2020

Le Maire,

Jean-Luc ANDERHUEBER